



MAIRIE
DE

MONTESQUIEU-VOLVESTRE

AVIS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe ses administrés que la commune va engager prochainement les démarches préalables à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2020.

Il invite toutes les personnes concernées par ce phénomène à adresser un courrier à la mairie aux fins d'enregistrement.

A l'issue de la phase d'instruction, toutes les personnes ainsi recensées seront destinataires de la décision rendue par les services de l'Etat.

Monsieur le Maire rappelle que toutes les demandes d'indemnisation au titre des garanties souscrites pour les habitations doivent être accompagnées d'une décision de reconnaissance de catastrophe naturelle.

En cas de décision favorable, les habitants disposent de 10 jours à compter de la date de publication au Journal Officiel, pour transmettre l'arrêté à leur assureur.

Montesquieu-Volvestre, le 1^{er} octobre 2020

Le Maire,
Frédéric BIENVENU